

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 06926

Numéro SIREN : 642 032 197

Nom ou dénomination : UNILEVER FRANCE HOLDINGS

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2022 sous le numéro de dépôt 23173

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

certifié conforme

Désignation de l'entreprise : SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 20 rue des Deux Gares 92842 RUEIL-MALMAISON CEDEX			Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 6 4 2 0 3 2 1 9 7 0 0 0 4 7			Néant ☐ *						
					Exercice N clos le, 31122021	N-I 31122020			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI		1 465 418 490			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU					
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV	932 294 536	2 348 335 955	935 762 236		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC					
		Autres titres immobilisés	BD	BE	14 313	62 382	62 382		
		Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières*	BH	BI					
	TOTAL (II)			BJ	3 280 707 187	BK	932 308 849	2 348 398 337	2 401 243 109
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
En cours de production de biens			BN	BO					
En cours de production de services			BP	BQ					
Produits intermédiaires et finis			BR	BS					
Marchandises			BT	BU					
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY					
		Autres créances (3)	BZ	CA	45 834 850	45 834 850	5 008 073		
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
		Disponibilités	CF	CG					
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI					
	TOTAL (III)	CJ	45 834 850	CK	45 834 850	5 008 073			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 326 542 037	IA	932 308 849	2 394 233 187	2 406 251 182		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise				SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS		Néant		*	
						Exercice N		Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10 001.....)					DA	10 001	10 001	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	1 226 404 700	1 226 404 700	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)					DC			
	Réserve légale (3)					DD	1 000	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)					DF	31 000 000	31 000 000	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)					DG	27 992 614	27 992 614	
	Report à nouveau					DH	(256 920 774)	(442 025 891)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	(68 366 999)	185 105 117	
	Subventions d'investissement					DJ			
	Provisions réglementées *					DK			
	TOTAL (I)					DL	960 120 542	1 028 487 541	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM			
	Avances conditionnées					DN			
	TOTAL (II)					DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP			
	Provisions pour charges					DQ			
	TOTAL (III)					DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS			
	Autres emprunts obligataires					DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)					DV	1 434 041 760	1 369 767 030	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	53 655	82 171	
	Dettes fiscales et sociales					DY		2 063 168	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ			
	Autres dettes					EA	17 229	5 851 271	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB			
TOTAL (IV)					EC	1 434 112 645	1 377 763 641		
Ecart de conversion passif* (V)					ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	2 394 233 187	2 406 251 182		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C				
			Ecart de réévaluation libre		1D				
			Réserve de réévaluation (1976)		1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	1 434 112 645	1 377 763 641	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS								Néant ☐ *
			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
		FJ		FK		FL		
	Chiffres d'affaires nets *					FM		
	Production stockée*					FN		
	Production immobilisée*					FO		
	Subventions d'exploitation					FP		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FQ	46 849	
	Autres produits (1) (11)					FR	46 849	
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	371 163	517 891
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX		
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*				GA		
						GB		53 865 823
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	51	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	371 215	54 383 714
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(324 365)	(54 383 714)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	4 614 745	240 829 997
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		25 460 274
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	4 614 745	266 290 272
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	33 810 786	36 569 401
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	33 810 786	36 569 401
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(29 196 041)	229 720 871	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(29 520 407)	175 337 156	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS										Néant		*	
														Exercice N				Exercice N - 1					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion														HA	608 376							
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *														HB								
	Reprises sur provisions et transferts de charges														HC	70 457 732				1 529 920			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)														HD	71 066 108				1 529 920			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)														HE					1 486 907			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *														HF								
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions														HG	123 302 504							
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)														HH	123 302 504				1 486 907			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)														HI	(52 236 396)				43 013				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)														HJ									
Impôts sur les bénéfices *														HK	(13 389 804)				(9 724 948)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)														HL	75 727 703				267 820 192				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)														HM	144 094 702				82 715 075				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)														HN	(68 366 999)				185 105 117				
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme													HO								
	(2)	Dont	produits de locations immobilières												HY								
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)												IG								
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *												HP								
			- Crédit-bail immobilier												HQ								
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)													IH								
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées													IJ	4 614 745				240 829 997			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées													IK	33 810 786				36 569 401			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)													HX								
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)													RC								
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)													RD								
	(9)	Dont transferts de charges													A1								
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)													A2								
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5																					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)													A3								
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)													A4								
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6					obligatoires			A9										
Dont cotisations facultatives Madelin			A7					Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8												
joindre en annexe) :																							
(7) Détail des produits et charges exceptionnels														(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le									
														Exercice N									
														Charges exceptionnelles					Produits exceptionnels				
Intérêt moratoire suite à réclamation contentieuse IS																			608 376				
Impairment BFI														95 013 301									
Impairment FRALIB														11 550 357									
Impairment CM																			70 457 732				
Impairment SAPHIR														5 736 467									
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :														Exercice N									
														Charges antérieures					Produits antérieurs				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS
642032197 IS1

31/12/2021

Détail produits et charges exceptionnels

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise										SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS										Néant		☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations													
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ			D8			D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	2 274 410 522		KE			KF								
CORPORELLES	Terrains								KG			KH			KI								
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ			KK			KL							
				Dont Composants		M1				KM			KN			KO							
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KP			KQ			KR							
				Dont Composants		M2				KS			KT			KU							
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2				KV			KW			KX								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KY			KZ			LA								
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						LB			LC			LD									
		Matériel de transport*						LE			LF			LG									
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LH			LI			LJ									
		Emballages récupérables et divers *						LK			LL			LM									
	Immobilisations corporelles en cours								LN			LO			LP								
	Avances et acomptes																						
	TOTAL III																						
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			8T							
Autres participations								8U	1 006 219 969		8V			8W	3 285 245 237								
Autres titres immobilisés								1P	76 695		1R			1S									
Prêts et autres immobilisations financières								1T			1U			1V									
TOTAL IV								LQ	1 006 296 665		LR			LS	3 285 245 237								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G	3 280 707 187		0H			0J	3 285 245 237								
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence											
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV	2 274 410 522		LW			IX							
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			LZ							
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC								
				Sur sol d'autrui				MD			ME			MF									
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH			MI								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK			ML							
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU			MM			MN			MO								
		Matériel de transport				IV			MP			MQ			MR								
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS			MT			MU								
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX								
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA			NB							
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF							
	TOTAL III						IY			NG			NH			NI							
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7			ØW							
	Autres participations						IO			ØX	1 010 834 715		ØY	3 280 630 492		ØZ							
	Autres titres immobilisés						II			2B			2C	76 695		2D							
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E			2F			2G							
	TOTAL IV						I3			NJ	1 010 834 715		NK	3 280 707 187		2H							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			ØK	3 285 245 237		ØL	3 280 707 187		ØM								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS</u>											Néant ☒ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY				EL				EM				EN			
Fonds commercial			RE				RF				RI				RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE				PF				PG				PH			
TOTAL I			RK				RM				RN				RO			
Terrains			PI				PJ				PK				PL			
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO				PQ			
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT				PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV				PW				PX				PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ				QA				QB				QC			
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD				QE				QF				QG			
	Matériel de transport		QH				QI				QJ				QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL				QM				QN				QO			
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT			
TOTAL II			QU				QV				QW				QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN				ØP				ØQ				ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6				
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV				
Autres immob. incor- porelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1				
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD				
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6				
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4				
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7				
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3				
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1				
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM							NO			
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C																		
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*						Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler											Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations											SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise								SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y			
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	808 992 031	6B		6C	808 992 031	6D			
		6E		6F		6G		6H			
		02		03		04		05			
		9U	70 457 732	9V	932 294 536	9W	70 457 732	9X	932 294 536		
		06	14 313	07		08		09	14 313		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III	7B	879 464 077	TY	932 294 536	TZ	879 449 764	UA	932 308 849		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	879 464 077	UB	932 294 536	UC	879 449 764	UD	932 308 849		
Dont dotations et reprises – d'exploitation – financières – exceptionnelles			UE		UF	808 992 031					
			UG	932 294 536	UH	70 457 732					
			UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS
642032197 IS1

31/12/2021

Autres immobilisations financières

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS										Néant ☐ *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1			A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			Créances rattachées à des participations		UL			UM			UN			
			Prêts (1) (2)		UP			UR			US			
			Autres immobilisations financières		UT			UV			UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT			Clients douteux ou litigieux		VA									
			Autres créances clients		UX									
			Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI									
			Personnel et comptes rattachés		UY									
			Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques			Impôts sur les bénéfices		VM	780 190		780 190					
				Taxe sur la valeur ajoutée		VB								
				Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
				Divers		VP								
			Groupe et associés (2)		VC	45 054 660		45 054 660						
			Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR									
			Charges constatées d'avance		VS									
TOTAUX					VT	45 834 850		VU	45 834 850		VV			
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD	83 420 779								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	83 420 779								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y											
Autres emprunts obligataires (1)			7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG											
	à plus d'1 an à l'origine		VH											
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	1 434 041 760		1 434 041 760								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	53 655		53 655								
Personnel et comptes rattachés			8C											
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D											
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E											
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW											
	Obligations cautionnées		VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ											
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J											
Groupe et associés (2)			VI	17 229		17 229								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K											
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ											
Produits constatés d'avance			8L											
TOTAUX				VY	1 434 112 645		VZ	1 434 112 645						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	1 434 041 760		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 411 473 293		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise :SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS

Néant

Exercice N, clos le :31122021

I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)																				WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE				XE									
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG													
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB													
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	123 302 504				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				XW	123 302 504							
	Amendes et pénalités			WJ				Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ													
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*																				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																				I7	(13 389 804)		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7				K7									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %										I8										
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions										WN										
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)																				XR			
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)			SU				Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW				WQ	191 482					
									Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8												
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																				Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																				Y3				
										TOTAL I										WR	110 104 183			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WS	68 366 999			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *																				WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)																				WU	70 457 732			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19% – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs										WV										
														WH										
														WP										
														WW										
														XB										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %													I6										
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*													WZ										
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :			(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	46 147			)	XA	4 568 598											
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)																				ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.																				ZY			
	Majoration d'amortissement*																				XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)			K9				Entreprises nouvelles (44 sexies)			L2				Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)			L5				XF	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)			QV				Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)			K3				Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)			PA					
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP				Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)			IF				Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)			XC					
							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC				Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			PB							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)																				XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	{			Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9				Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)			YI					XG	608 376				
				Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA				Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)			YL										
				Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB				Dont deduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)			YH										
				Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC				Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI										
				Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD																	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																				Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II										XH	144 001 706			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										{			bénéfice (I moins II)			XI					XJ	33 897 522		
													déficit (II moins I)											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*																ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																				XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)																XN				XO	33 897 522			

Désignation

SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS
642032197 IS1

31/12/2021

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
Reprise. p/depr. titres COGESAL			9D		9E 70 457 732
Prov. p/depr. titres BFI			9F	95 013 301	9G
Prov. p/depr. titres FRALIB			9H	11 550 357	9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	123 302 504	YO 70 457 732
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

31/12/2021

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise															SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS															Néant		*																											
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie										0C		(442 025 891)										AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale		ZB																															
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie										0D		185 105 117											Dividendes		- Autres réserves		ZD																															
	Prélèvements sur les réserves										0E													Autres répartitions				ZE																															
																								Report à nouveau				ZF																															
	TOTAL I										0F		(256 920 774)											TOTAL II		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG		(256 920 774)																													
																								ZH		(256 920 774)																																	
RENSEIGNEMENTS DIVERS																														Exercice N :															Exercice N - 1 :														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail										J7												YQ																																				
	- Engagements de crédit-bail immobilier																						YR																																				
	- Effets portés à l'escompte et non échus																						YS																																				
DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance																						YT		251 923															244 380																		
		- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois										J8												XQ																																			
		- Personnel extérieur à l'entreprise																						YU																																			
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)																						SS		117 787															272 107																		
	IMPÔTS ET TAXES	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages																						YV																																			
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles										ES												ST		1 452															1 403																		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052																						ZJ		371 163															517 891																		
		- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE																						YW																																			
DIVERS	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers										ZS												9Z																																				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052																						YX																																				
	- Montant de la T.V.A. collectée																						YY																																				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations																						YZ																																				
	- Montant brut des salaires *																						0B																																				
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *																						0S																																					
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *																						ZK																																					
- Numéro du centre de gestion agréé *										XP												- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)															Si oui cocher 1 Sinon 0															ZR		1					
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice																						RG																																					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies																						RH																																					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.										JA		(26 058 106)										Plus-values à 15%		JK																	Plus-values à 0%		JL															
																							Plus-values à 19%		JM																	Imputations		JC															
	Groupe : résultat d'ensemble.										JD		290 953 828										Plus-values à 15%		JN																	Plus-values à 0%		JO															
																							Plus-values à 19%		JP																	Imputations		JF															
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		1										N° SIRET de la société mère du groupe										JJ		6 4 2 0 3 2 1 9 7 0 0 0 4 7																								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS							Néant ☒ *					
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE												
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①			Valeur d'origine* ②		Valeur nette réévaluée* ③		Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④		Autres amortissements* ⑤		Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
	11											
	12											
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES					Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*							
Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧		Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %				
I. Immobilisations*	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
	11											
	12											
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+							
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+							
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+							
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+							
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice										
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme										
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *										
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨											
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩				(A)	(B) (ventilation par taux)				(C)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS					Néant		☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)								
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie							
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)							
	sur 10 ans							
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)							
	TOTAL 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	sur 3 ans au titre de	N-1						
		N-2						
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1						
		N-2						
		N-3						
		N-4						
		N-5						
		N-6						
		N-7						
		N-8						
		N-9						
	TOTAL 2							
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.								
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)				☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-valeur de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 12,8 %❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI)❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI)❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU				
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes		N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ – ❹ – ❺
	À 19 % ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS</u>				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e,6^e,7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cevid Group

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122021 N° SIRET 6 4 2 0 3 2 1 9 7 0 0 0 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS

ADRESSE (voie) 20 rue des Deux Gares

CODE POSTAL 92842 VILLE RUEIL-MALMAISON CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	10 000
---	----	---	--	----	--------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	BFO Holdings BV		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99.99	Nb de parts ou actions	10 000
Adresse :	N°	Voie	455 WEENA		
	Code Postal	Commune	3013 ROTTERDAM Pays NLD		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		Nom marital		% de détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		Nom marital		% de détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
2

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

64203219700047

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS

ADRESSE (voie)

20 rue des Deux Gares

CODE POSTAL

92842

VILLE

RUEIL-MALMAISON CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

9

Forme juridique	SAS	Dénomination	FRALIB SOURCING UNIT
N° SIREN (si société établie en France)	326280120	% de détention	100.00
Adresse :	N° 20	Voie	rue des Deux Gares
	Code Postal 92842	Commune	RUEIL MALMAISON CEDEX
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	UNILEVER FRANCE
N° SIREN (si société établie en France)	552119216	% de détention	100.00
Adresse :	N° 20	Voie	rue des Deux Gares
	Code Postal 92842	Commune	RUEIL MALMAISON CEDEX
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	COGESAL - MIKO
N° SIREN (si société établie en France)	602033441	% de détention	100.00
Adresse :	N° 20	Voie	rue des Deux Gares
	Code Postal 92842	Commune	RUEIL MALMAISON CEDEX
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	SAPHIR
N° SIREN (si société établie en France)	562090738	% de détention	100.00
Adresse :	N° 20	Voie	rue des Deux Gares
	Code Postal 92842	Commune	RUEIL MALMAISON CEDEX
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	BESTFOODS FRANCE INDUSTRIES
N° SIREN (si société établie en France)	383162955	% de détention	100.00
Adresse :	N° 20	Voie	rue des Deux Gares
	Code Postal 92842	Commune	RUEIL MALMAISON CEDEX
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	U-LABS
N° SIREN (si société établie en France)	572050896	% de détention	100.00
Adresse :	N° 20	Voie	rue des Deux Gares
	Code Postal 92842	Commune	RUEIL MALMAISON CEDEX
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	TIGI SERVICES FRANCE
N° SIREN (si société établie en France)	534563473	% de détention	100.00
Adresse :	N° 20	Voie	rue des Deux Gares
	Code Postal 92842	Commune	RUEIL MALMAISON CEDEX
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	UNILEVER RETAIL OPERATIONS FRANCE
N° SIREN (si société établie en France)	542065248	% de détention	100.00
Adresse :	N° 20	Voie	rue des Deux Gares
	Code Postal 92842	Commune	RUEIL MALMAISON CEDEX
		Pays	FRA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2

2

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 6 4 2 0 3 2 1 9 7 0 0 0 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS

ADRESSE (voie) 20 rue des Deux Gares

CODE POSTAL 92842 VILLE RUEIL-MALMAISON CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 9

Forme juridique SAS Dénomination UF HPC INDUSTRIES

N° SIREN (si société établie en France) 501569594 % de détention 100.00

Adresse : N° 20 Voie rue des Deux Gares

Code Postal 92842 Commune RUEIL MALMAISON CEDEX Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS
642032197 IS1

31/12/2021

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :
Complément de désignation ou prénom :
forme juridique ou titre :
N° / Type / Libellé voie :
Complément de distribution :
Lieu-dit / hameau :
Code postal / Ville :
Pays :

UNILEVER France HPC SI (Ex LFF)

SAS
20 rue des Deux Gares

92842 RUEIL MALMAISON CEDEX
FRA

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :
Complément de désignation ou prénom :
forme juridique ou titre :
N° / Type / Libellé voie :
Complément de distribution :
Lieu-dit / hameau :
Code postal / Ville :
Pays :

UNILEVER FRANCE HOLDINGS

SAS
20 rue des Deux Gares

92842 RUEIL MALMAISON CEDEX
FRA

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)
Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 octies A du CGI)

X

Date de réalisation de l'opération : 31082009

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES					
BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations	298 551 182	1 269 869 361			1 269 869 361
Autres immobilisations financières					
SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES					
BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install.techniques, mat.et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS
642032197 IS1

31/12/2021

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :
Complément de désignation ou prénom :
forme juridique ou titre :
N° / Type / Libellé voie :
Complément de distribution :
Lieu-dit / hameau :
Code postal / Ville :
Pays :

Bestfoods France S. I.
BFSI. (abs. par TOPAZE 30/06/2005)
SAS
23 rue François Jacob
FUSION BFSI TOPAZE (Abs. par UFH)

92500 RUEIL MALMAISON
FRA

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :
Complément de désignation ou prénom :
forme juridique ou titre :
N° / Type / Libellé voie :
Complément de distribution :
Lieu-dit / hameau :
Code postal / Ville :
Pays :

UNILEVER FRANCE HOLDINGS

SAS
20 rue des Deux Gares

92842 RUEIL MALMAISON CEDEX
FRA

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)
Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 octies A du CGI)

X

Date de réalisation de l'opération : 30062005

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES					
BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations	3 020 660	7 038 062			7 038 062
Autres immobilisations financières					
SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES					
BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install.techniques, mat.et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction
et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la
détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

2464

31/12/2021

SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS
642032197 IS1

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A – Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	33 619 304
EBITDA fiscal de l'exercice	b	(278 218)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a – 30%*b et a – 3 000 000 €)	(c-1)	30 619 304
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75%	(c-2)	7 654 826

B – Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	62
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	22
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75% x (c-1)	f	22 964 478

C – Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres.	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres.	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A – Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019).	i	11 188 345
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant des charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g)+1/3 x (h)	k	7 654 826
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) – (j) + (k)	l	18 843 171

B – Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				
(1) cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)					

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c)–(f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.

Titre du document REPORT DATE LIMITE DE DECLARATION

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)



Désignation de l'entreprise	SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS 20 rue des Deux Gares 92842 RUEIL-MALMAISON CEDEX 642032197 IS1	31/12/2021
-----------------------------	---	------------

Titre du document Titres de participation

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise	SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS 20 rue des Deux Gares 92842 RUEIL-MALMAISON CEDEX 642032197 IS1	31/12/2021
-----------------------------	---	------------

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS			
SIRET	6 4 2 0 3 2 1 9 7 0 0 0 4 7		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
20 rue des Deux Gares			
92842 RUEIL-MALMAISON CEDEX			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	23031964	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS 20 rue des Deux Gares 92842 RUEIL-MALMAISON CEDEX		
SIRET	6 4 2 0 3 2 1 9 7 0 0 0 4 7	

B

ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------------------	--	--

C

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	33 897 523
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 15 %		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D

IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F

ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : Unilever PLC - Port Sunlight
Wirral Merseyside UK - N°660 81740 30480 CH62 4ZD

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G

COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : SAP
--	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
– du prestataire :			
– du comptable :			
– du conseil :			
– du CGA ou du viseur conventionné :			
– N° d'agrément :			

LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLT imposées	à 0 %		à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS

du 01012021

Adresse 20 rue des Deux Gares 92842 RUEIL-MALMAISON CEDEX

au 31122021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ						ADRESSE COMPLÈTE			
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)		aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❾)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas le seuil autorisé par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
– de l'exercice 2021.. (total col. 9 + total col. 10) 10		– de l'exercice 2021.. 10	(33 897 522)
– de l'exercice précédent 10		– de l'exercice précédent 10	(34 569 189)
Nom et qualité du signataire M LIABEUF Nicolas Président		À RUEIL-MALMAISON CEDEX , le 02032022 Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS
642032197 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2021

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS 20 rue des Deux Gares 92842 RUEIL-MALMAISON CEDEX FRA 642032197	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2022

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS

N° SIRET : 64203219700047

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012021 au : 31122021

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	110 104 183
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	7 654 826
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	184 589
		TOTAL I	E 3	117 943 599
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	68 366 999
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	75 634 706
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	144 001 706
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		26 058 106
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		26 058 106

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2022

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012021 au : 31122021

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				M5	866 998 597
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (		Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis	)	M5ter
Déficits imputés				J9	
Déficits reportables				M6	866 998 597
Déficits nés au titre de l'exercice				H8	26 058 106
Total des déficits restant à reporter				H9	893 056 704

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
		À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes N				(2)		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)		
	N - 2			(2)		
	N - 3			(2)		
	N - 4			(2)		
	N - 5			(2)		
	N - 6			(2)		
	N - 7			(2)		
	N - 8			(2)		
	N - 9			(2)		
	N - 10			(2)		

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.
(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

BÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2022

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 8 Rue Courtois 93500 PANTIN

SIRET Société intégrée : 64203219700047 Exercice du : 01012021 au : 31122021

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble						CA		CB	33 897 522
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)						CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)								CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)						CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)						CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe						CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)						CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes						DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)						CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)						CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe						CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées						CU			
Autres régularisations (à détailler)						CV		CW	
TOTAL						CX		CY	33 897 522
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)						CZ		DA	33 897 522
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations								
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1	A1		C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5	A2		C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9	A3		DI	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY	A4		DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2	A5		D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6	A6		D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA	A7		EB	EC
SOUS TOTAL	BS		ED		EE	A8		EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR					A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7					B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %					B5				B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %									
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)				B3					

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
SIRET Société intégrée : 64203219700047 93500 PANTIN

Exercice du : 01012021 au : 31122021

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions					
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA			FB				
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						FD			FE				
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe									FZ				
Autres régularisations (à détailler)						FG			FH				
TOTAL						FK			FL				
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK						FM			FN				
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions						
		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %		GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %				E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %						E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS

N° SIRET : 64203219700047

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012021 au : 31122021

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 45			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)6	(33 897 522)		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport10			
Réévaluations libres11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 1213	(33 897 522)		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

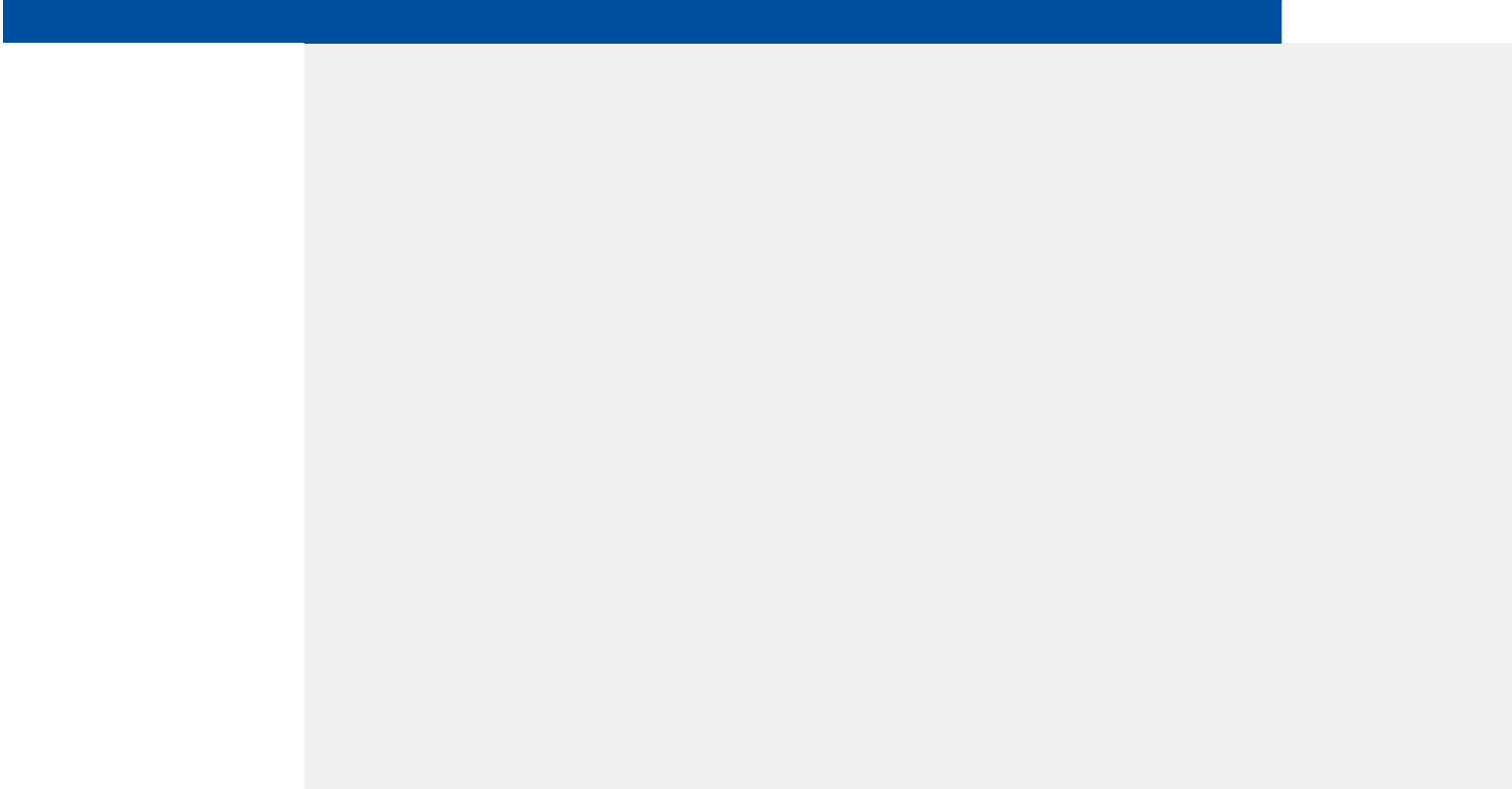
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

UNILEVER FRANCE HOLDINGS

20 rue des Deux Gares

92842 RUEIL-MALMAISON CEDEX

Comptes au 31/12/2021



- SOMMAIRE -

Annexes

Note Préliminaire	3
Règles et méthodes comptables	4
2054 - Immobilisations	8
2055 - Amortissements	9
2056 - Provisions et dépréciations	10
Provisions pour risques et charges	11
2057 - Créances et dettes	12
Eléments relevant de plusieurs postes de bilan	13
Variation des capitaux propres	14
Charges et produits exceptionnels	15
Engagements hors bilan	16
Filiales	17
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	18
Charges à payer	19

Annexes

Annexe comptable au 31 décembre 2021

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021
dont le total est de 2 394 233 187.95 € et au compte de résultat de l'exercice,
présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 75 727 703.87 €
et dégageant une perte de 68 366 999.06 €.

L'exercice a une durée de douze mois,
recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les pages n° 4 à 17, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices
- importance relative
- non-compensation
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2021, Unilever France Holding a comptabilisé une dépréciation nette de ses titres de participation pour un montant de 52,8 M€ dans le résultat exceptionnel, correspondant aux dépréciations des titres de BFI, de FRALIB, d'UROF et de SAPHIR pour un montant de 123,3 M€ compensé partiellement par une reprise de dépréciation des titres de Cogesal-Miko pour 70,5 M€.

La société a signé un accord avec l'Administration fiscale pour les exercices 2014, 2015, 2017, 2018 et le premier semestre de l'exercice 2019 pour un montant global de 27,3 M€. Cet accord est la conséquence du contrôle fiscal mené au titre des exercices 2014 et 2015, portant sur la politique de prix de transfert du groupe Unilever en France.

Certaines filiales ont en outre présenté des projets exposés ci-après :

- S'agissant d'Unilever France, cette société a présenté en février 2021 au CSE le projet du Groupe Unilever de séparation de l'activité Thé, envisagée au 1er juillet 2021, et en considération duquel il est projeté qu'Unilever France opère une cession de fonds de commerce de son activité Thé française à une filiale nouvellement créée du Groupe, la société Unilever Tea MSO France SAS. L'activité Thé française, telle qu'aujourd'hui opérée par la société Unilever France, serait donc poursuivie par Unilever Tea MSO France SAS à compter du 1er juillet 2021.
Unilever France a par ailleurs présenté en avril 2021 au CSE un projet de création d'un nouveau département Elida Beauty en son sein.
- Concernant BFI, le projet de cessation d'activité a été présenté au CSE le 8 avril 2021. La période de consultation s'est déroulée jusqu'en août 2021 selon les exigences légales. Un accord majoritaire a été conclu en août 2021 portant sur le plan de sauvegarde de l'emploi. La Dreets Grand Est a pris la décision de validation de l'accord majoritaire portant sur le PSE en septembre 2021. Les notifications sont intervenues le 18 octobre puis le 2 novembre pour le reste de la population, 20 salariés protégés ont été notifiés fin février 2022 suite à la procédure ad-hoc et la validation par la Dreets. A date, 10 salariés n'ont pas été notifiés : 6 membres de la Commission de suivi par application de l'accord majoritaire et 4 salariés dédiés à l'organisation de la fermeture. 3 salariés ont fait l'objet d'une mutation sur un des 108 postes ouverts suite à leur demande. Les coûts afférents au restructuring ont fait l'objet d'une provision de 43 634 377 euros comptabilisée dans le résultat exceptionnel sur l'exercice 2021.
- Il a été présenté au CSE au mois d'avril 2021 un projet de réorganisation de la société TIGI Services France conduisant à la suppression de l'intégralité des postes au sein de la société et à la cessation de ses activités. Par conséquent, une provision pour restructuration a été comptabilisée dans le résultat exceptionnel pour un montant de 2,6 M€ sur l'exercice 2021. Par ailleurs, ces coûts sont intégralement refacturés au groupe.

Pour ce qui est d'Unilever France HPC Industries, celle-ci a procédé le 1er avril 2021 à la cession du site industriel de Saint Vulbas et de son activité de production à façon à la société Persan France SAS, entraînant ainsi le transfert de la totalité des salariés de l'établissement de Saint Vulbas vers l'acquéreur.

Cette opération s'est inscrite dans le cadre d'une alliance stratégique envisagée par Unilever avec le Groupe Persan, un groupe familial européen leader dans le secteur des détergents, pour en faire un Centre d'Excellence européen de produits pour lave-vaisselle et accélérer le développement international de la marque Sun. Au titre de l'exercice 2021 la cession du site industriel de Saint Vulbas a généré une moins-value sur les éléments d'actifs cédés pour un montant de 488 295,88€ et un gain de 13 029 011,06 au titre des amortissements dérogatoires.

Pour ce qui est de FRALIB, dans le cadre de la cession de la filière « Thé », celle-ci a cédé ses droits de propriété intellectuelle à ekaterra Research and Developemnt UK Ltd et ses droits sur les marques de thé à ekaterra Group IP Holdings B.V., et a par conséquent mis au rebut son fonds de commerce relatifs à l'exploitation des marques de thé. Ces opérations représentent un gain net de 28,8 M€ comptabilisé dans le résultat exceptionnel sur l'exercice 2021.

Quant à U-LABS, celle-ci a cédé à Ekaterra France l'ensemble des droits attachés à la marque Pukka au cours de l'exercice 2021. Cette cession a pour impact la comptabilisation d'un produit exceptionnel de 3,4 M€.

Au cours de l'exercice 2021, la société a continué de devoir faire face à la pandémie Covid-19.

Dans ce contexte, la société a poursuivi sa mobilisation pour maintenir ses activités dans le contexte de cette crise sanitaire et la prise des mesures nécessaires pour préserver la santé de ses employés et de ses autres parties prenantes.

La société a continué de mettre en place des mesures et actions jugées les plus adaptées et nécessaires afin de poursuivre ses activités, au regard des informations disponibles et recommandations du gouvernement français.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Concernant Unilever France, celle-ci a présenté en mars 2022 au CSE le projet du Groupe Unilever de séparation du département Elida Beauty, et en considération duquel il est projeté qu'Unilever France opère une cession de fonds de commerce de son activité Elida Beauty à une filiale nouvellement créée du Groupe, la société Elida Beauty France. Cette opération interviendrait au cours du premier semestre 2023.

Au vu des fortes augmentations des coûts des matières premières et d'approvisionnement accentuées par l'actualité récente en Ukraine depuis le début de l'exercice 2022, les conséquences économiques pourraient avoir des effets et impacter les résultats pour l'exercice 2022.

Passif éventuel

Par décision n° 19-SO-16 du 16 septembre 2019, l'Autorité de la Concurrence s'est saisie d'office, dans un dossier concernant le secteur de la fabrication et la vente de denrées alimentaires employant notamment des emballages métalliques. Á la suite de l'instruction de ce dossier, l'Autorité a décidé, en application de l'article L. 463-2 du code de commerce, de notifier des griefs à 14 organisations professionnelles et 101 entreprises de fabrication et de vente de denrées alimentaires dont la société Unilever France S.A.S. En l'état des éléments disponibles qui ne permettent pas de déterminer les éventuels risques financiers, la société Unilever France n'a pas comptabilisé de provision.

Participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur actuelle, valeur définie comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'acte liés à l'acquisition, sont, déduits immédiatement en charges et sont suivis extra-comptablement du point de vue fiscal.

La méthode préférentielle utilisée pour estimer la valeur d'usage consiste à actualiser les flux de trésorerie

futurs des activités concernées.

La société a procédé au reclassement des anciens mali techniques préalablement présentés en fonds commercial sur la ligne titres de participations.

Prêts/Emprunts

Les postes concernés consistent en des prêts et emprunts au niveau du groupe.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Capital

Le capital est fixé à 10 001 euros divisé en 10 001 actions.

Dividendes

Néant.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées de provisions pour litiges et charges.

Résultat financier

Il comprend principalement les intérêts de prêts et emprunts contractés auprès du groupe ainsi que des dividendes reçus pour un montant de 4 614 745,46 €.

Intégration fiscale

Unilever France Holdings est la société tête de file de l'intégration fiscale.

L'option d'intégration fiscale formulée par la société Unilever France Holdings expire le 31 décembre 2021 et est désormais renouvelable par tacite reconduction.

La convention d'intégration fiscale signée entre la société UFH et ses Filiales met à la charge de ces dernières le montant de l'impôt qu'elles auraient dû acquitter si elles n'avaient pas été membres du groupe en application de l'article 223 A du CGI.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, la société mère Unilever France Holdings a dégagé un gain d'intégration (cf compte de résultat de la société), qui s'élève à 8 225 320 €.

Identité société mère

La société BFO HOLDINGS BV possède 99,99 % du capital de la société Unilever France Holdings.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

La société Unilever France Holdings, société de droit français, filiale de la société BFO HOLDINGS BV, elle-

même filiale d'Unilever Plc.

BFO HOLDINGS BV est une société de droit néerlandais.

Unilever Plc est une société de droit britannique.

En application de l'article 233-17-1° du code de commerce, la société Unilever France Holdings, est exemptée en tant que société-mère de sous-groupe, de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion de son sous-groupe ; les conditions suivantes étant réunies :

1. Les actionnaires de la société Unilever France Holdings ne sont pas opposés à cette exemption.
2. Les comptes consolidés de la société Unilever Plc sont établis en conformité avec les mesures prises pour l'application de la 7ème directive n°83-349 du 13 juin 1983 du Conseil des Communautés Européennes. Ils sont certifiés par KPMG Plc, Londres, réviseurs comptables.

Ils sont publiés et sont mis à la disposition des actionnaires de la société Unilever France Holdings dans les conditions et les délais réglementaires

Ils sont accompagnés de leur traduction en langue française.

Informations sur les parties liées :

Les transactions conclues avec les entreprises liées le sont à des conditions normales de marché.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 274 410 522		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	1 006 219 970		
Autres titres immobilisés	76 695		
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 006 296 665		
TOTAL GENERAL	3 280 707 187		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	2 274 410 522			
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations	-2 274 410 522		3 280 630 492	
Autres titres immobilisés			76 695	
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			3 280 707 187	
TOTAL GENERAL			3 280 707 187	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL GENERAL				

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							
Charges réparties sur plusieurs exercices				Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles	808 992 031		808 992 031	
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	70 457 733	932 294 536	70 457 733	932 294 536
Dépréciations autres immobilis. financières	14 313			14 313
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	879 464 077	932 294 536	879 449 764	932 308 849
TOTAL GENERAL	879 464 077	932 294 536	879 449 764	932 308 849
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		932 294 536	879 449 764	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

charges

Autres provisions pour risques et charges

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	780 190	780 190	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	45 054 660	45 054 660	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	45 834 850	45 834 850	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	83 420 780		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	83 420 780		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 434 041 761	1 434 041 761		
Fournisseurs et comptes rattachés	53 656	53 656		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	17 229	17 229		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 434 112 646	1 434 112 646		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 434 041 761			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 369 767 030			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Eléments relevant de plusieurs
postes de bilan

Déclaration au 31/12/2021

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	3 280 630 492		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	45 054 660		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	1 434 041 761		
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 994		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	17 229		

Variation des capitaux propres

Déclaration au 31/12/2021

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		1 028 487 541
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		1 028 487 541
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	68 366 999	
SOLDE	68 366 999	
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		960 120 542

Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Impairment BFI	95 013 302	
Impairment FRALIB	11 550 358	
Impairment SAPHIR	5 736 467	
Impairment UROF	11 002 379	
TOTAL	123 302 506	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Intérêt moratoire suite à réclamation contentieuse IS	608 376	
Impairment CM	70 457 733	
TOTAL	71 066 109	

Engagements hors bilan

Rubriques	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pension	
Autres engagements donnés	
TOTAL	

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. nette Titres	Cautions	Résultat
U-LABS	38 113	100	64 740		26 370 615
Rueil Malmaison	-1 062 507		64 740		-1 068 824
Unilever France	28 317 129	100	1 654 469 712		2 021 480 945
Rueil Malmaison	724 924 925		1 223 587 930		140 857 365
Fralib Sourcing Unit	11 261 653	100	128 824 275		
Rueil Malmaison	46 873 274		50 990 344		22 916 545
Bestfoods France Industries	3 258 773	100	142 112 322		29 177 560
Rueil Malmaison	33 239 844		13 850 994		-20 393 266
Saphir	8 605 967	100	215 862 635		
Rueil Malmaison	38 798 086		109 447 209		4 486 391
Cogesal Miko	12 511 293	100	398 595 579		31 774 467
Rueil Malmaison	200 504 017		398 595 579		14 424 874
UNILEVER FRANCE HPC Industries	1 061 420	100	719 132 491		50 713 931
Rueil Malmaison	163 710 299		541 232 801		28 558 478
TIGI Services France	150 000	100	150 000		2 521 089
Rueil Malmaison	1 551 484		150 000		-290 167
Unilever Retail Opérations France	1 366 718	100	21 418 738		9 270 046
Rueil Malmaison	10 416 360		10 416 360		-389 378

Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Déclaration au 31/12/2021

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			-68 366 999
Impôt sur les bénéfices			-13 389 804
RESULTAT AVANT IMPOT			-81 756 803
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires			
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES			
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			-81 756 803

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168886	Interets courus payes Autres emprun	14 272 529,17	1 477 420,30	12 795 108,87
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		14 272 529,17	1 477 420,30	12 795 108,87
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408108	FNP MANUEL INDIRECT		16 800,00	-16 800,00
408300	FOURN.FACTURES NON PARVENUES PM ETA	32 661,96	45 006,80	-12 344,84
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		32 661,96	61 806,80	-29 144,84
TOTAL CHARGES A PAYER		14 305 191,13	1 539 227,10	12 765 964,03

UNILEVER FRANCE HOLDINGS
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.001 euros
Siège social : 20, rue des Deux Gares 92500 Rueil-Malmaison
642 032 197 R.C.S. Nanterre

Procès-verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2022

Approbation des comptes de l'exercice 2021

Le mercredi 29 juin 2022 à 14 heures se tient l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des associés de la société UNILEVER FRANCE HOLDINGS, société par actions simplifiée au capital de 10.001 euros divisé en 10.001 actions d'un nominal d'un euro chacune, toutes de la même catégorie, entièrement libérées. La réunion se tient en visioconférence.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. L'Assemblée procède à la constitution de son Bureau.

En l'absence de Monsieur Nicolas LIABEUF, Président, l'assemblée est présidée par Monsieur Franck BOITOUZET, titulaire d'un pouvoir spécial aux fins de représenter à la présente assemblée la société BFO HOLDINGS B.V., personne morale associée qui possède le plus grand nombre d'actions. Madame Clauny CHARLES remplit les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que l'assemblée réunit 10.000 actions sur un total de 10.001 actions composant le capital de la société. En conséquence, l'Assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement. A ces 10.000 actions sont attachées 10.000 voix.

Le Commissaire aux comptes titulaire - la société KPMG (Monsieur Adrien JOHNER) - régulièrement convoqué, est absent excusé.

Le Président de l'assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée la convocation, la désignation par une personne morale associée de son représentant, le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2021, le rapport de gestion, les projets de résolutions, le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et divers autres documents.

L'ordre du jour est le suivant :

- approbation des comptes annuels 2021 ;
- affectation à donner au résultat dudit exercice ;

- pouvoirs à conférer.

Puis il est passé au vote des résolutions.

Première résolution

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve le rapport de gestion dans sa totalité ainsi que les comptes de l'exercice 2021, tels qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir une perte de 68.366.999,06 euros.

Cette résolution recueille 10.000 voix soit la totalité des voix attachées aux 10.000 actions présentes ou représentées.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter la perte de l'exercice 2021 soit 68.366.999,06 euros au compte Report à nouveau.

De ce fait le compte Report à nouveau, qui était débiteur de 256.920.774,45 euros dans le bilan au 31 décembre 2021, sera porté à un montant débiteur de 325.287.773,51 euros.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette résolution recueille 10.000 voix soit la totalité des voix attachées aux 10.000 actions présentes ou représentées.

Cette résolution est adoptée.

Troisième résolution

L'Assemblée générale ordinaire prend note de ce qui suit au titre des dividendes versés au cours des exercices antérieurs à l'exercice écoulé :

a) Au cours de l'exercice 2018

Il n'a pas été décidé de distribution de dividende.

b) Au cours de l'exercice 2019

Il n'a pas été décidé de distribution de dividende.

c) Au cours de l'exercice 2020

Il n'a pas été décidé de distribution de dividende.

d) Au cours de l'exercice 2021

Il n'a pas été décidé de distribution de dividende.

Cette résolution recueille 10.000 voix soit la totalité des voix attachées aux 10.000 actions présentes ou représentées.

Cette résolution est adoptée.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ordinaire, donne tous pouvoirs pour remplir toutes formalités à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment mais sans limitation à :

AFFICHES PARISIENNES
3 rue de Pondichéry
75015 PARIS
441 715 729 RCS PARIS

Les pouvoirs conférés par la présente résolution comprennent ceux d'effectuer tous dépôts de comptes et toutes publications, de déposer et signer au Centre de Formalités des Entreprises ou au Greffe du Tribunal de Commerce et partout où besoin sera, toutes demandes, formules et registres, produire toutes justifications, faire toutes déclarations, affirmations et réserves, acquitter tous droits et taxes, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution recueille 10.000 voix soit la totalité des voix attachées aux 10.000 actions présentes ou représentées.

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président de l'assemblée
Société BFO HOLDINGS B.V.
(Représentée par M Franck BOITOUZET)

DocuSigned by:
Franck Boitouzet
FC0820E72B424BA...

La secrétaire
Mme Clauny CHARLES

DocuSigned by:
CLAUNY CHARLES
4ADC5CA35D1745B...



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Unilever France Holdings S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
Unilever France Holdings S.A.S.
20, rue des Deux Gares - 92500 Rueil-Malmaison
Ce rapport contient 29 pages
Référence : AJ-222-065

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Unilever France Holdings S.A.S.

Siège social : 20, rue des Deux Gares - 92500 Rueil-Malmaison
Capital social : €. 10 001

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention de l'Associé unique de la société Unilever France Holdings S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Unilever France Holdings S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les autres participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Unilever France Holdings S.A.S.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
29 juin 2022

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 29 juin 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Adrien Johner', with a stylized flourish extending to the right.

Adrien Johner
Associé

UNILEVER FRANCE HOLDINGS

20 rue des Deux Gares

92842 RUEIL-MALMAISON CEDEX

Comptes au 31/12/2021



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 20 rue des Deux Gares 92842 RUEIL-MALMAISON CEDEX			Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 6 4 2 0 3 2 1 9 7 0 0 0 4 7			Néant ☐ *				
			Exercice N clos le, 31122021		N-1 31122020		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
		Frais de développement * CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF		AG			
		Fonds commercial (1) AH		AI		1 465 418 490	
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO			
		Constructions AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles AT		AU			
		Immobilisations en cours AV		AW			
		Avances et acomptes AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
		Autres participations CU	3 280 630 492	CV	932 294 536	2 348 335 955	935 762 236
		Créances rattachées à des participations BB		BC			
		Autres titres immobilisés BD	76 695	BE	14 313	62 382	62 382
		Prêts BF		BG			
Autres immobilisations financières* BH			BI				
TOTAL (II) BJ			3 280 707 187	BK	932 308 849	2 348 398 337	2 401 243 109
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM			
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR		BS			
		Marchandises BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY			
		Autres créances (3) BZ	45 834 850	CA		45 834 850	5 008 073
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE			
Disponibilités CF			CG				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH		CI				
	TOTAL (III) CJ	45 834 850	CK		45 834 850	5 008 073	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	3 326 542 037	1A	932 308 849	2 394 233 187	2 406 251 182	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10 001.....)									DA	10 001	10 001	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...									DB	1 226 404 700	1 226 404 700	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)									DC			
	Réserve légale (3)									DD	1 000	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles									DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)									DF	31 000 000	31 000 000	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)									DG	27 992 614	27 992 614	
	Report à nouveau									DH	(256 920 774)	(442 025 891)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)									DI	(68 366 999)	185 105 117	
	Subventions d'investissement									DJ			
	Provisions réglementées *									DK			
	TOTAL (I)									DL	960 120 542	1 028 487 541	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs									DM		
Avances conditionnées									DN				
TOTAL (II)									DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques									DP			
	Provisions pour charges									DQ			
	TOTAL (III)									DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles									DS			
	Autres emprunts obligataires									DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)									DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)									DV	1 434 041 760	1 369 767 030	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés									DX	53 655	82 171	
	Dettes fiscales et sociales									DY		2 063 168	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés									DZ			
	Autres dettes									EA	17 229	5 851 271	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)									EB			
TOTAL (IV)									EC	1 434 112 645	1 377 763 641		
Ecart de conversion passif* (V)									ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)									EE	2 394 233 187	2 406 251 182		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital								1B			
	(2)	Dont	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		1C								
					1D								
					1E								
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *								EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an								EG	1 434 112 645	1 377 763 641	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP								EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS						Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N – 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	46 849
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	46 849
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	371 163
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$				GA	
						GB	53 865 823
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	51
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	371 215	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(324 365)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	4 614 745
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	25 460 274
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	4 614 745
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	33 810 786
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	33 810 786
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(29 196 041)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(29 520 407)	

Désignation de l'entreprise														SAS UNILEVER FRANCE HOLDINGS										Néant		*	
														Exercice N										Exercice N - 1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion														HA	608 376											
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *														HB												
	Reprises sur provisions et transferts de charges														HC	70 457 732				1 529 920							
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)														HD	71 066 108				1 529 920							
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)														HE					1 486 907							
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *														HF												
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions														HG	123 302 504											
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)														HH	123 302 504				1 486 907							
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)														HI	(52 236 396)				43 013								
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)														HJ													
Impôts sur les bénéfices * (X)														HK	(13 389 804)				(9 724 948)								
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)														HL	75 727 703				267 820 192								
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)														HM	144 094 702				82 715 075								
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)														HN	(68 366 999)				185 105 117								
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme													HO												
	(2) Dont	produits de locations immobilières													HY												
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)													IG												
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *													HP												
		- Crédit-bail immobilier													HQ												
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)													IH												
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées													IJ	4 614 745				240 829 997							
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées													IK	33 810 786				36 569 401							
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)													HX												
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)													RC												
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)													RD												
	(9)	Dont transferts de charges													A1												
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)													A2												
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5																									
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)													A3												
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)													A4												
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6						obligatoires A9																			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7						Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8																			
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le														Exercice N													
														Charges exceptionnelles				Produits exceptionnels									
Intérêt moratoire suite à réclamation contentieuse IS																		608 376									
Impairment BFI														95 013 301													
Impairment FRALIB														11 550 357													
Impairment CM																		70 457 732									
Impairment SAPHIR														5 736 467													
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :														Exercice N													
														Charges antérieures				Produits antérieurs									

- SOMMAIRE -

Annexes

Note Préliminaire	3
Règles et méthodes comptables	4
2054 - Immobilisations	8
2055 - Amortissements	9
2056 - Provisions et dépréciations	10
Provisions pour risques et charges	11
2057 - Créances et dettes	12
Eléments relevant de plusieurs postes de bilan	13
Variation des capitaux propres	14
Charges et produits exceptionnels	15
Engagements hors bilan	16
Filiales	17
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	18
Charges à payer	19

Annexes

Annexe comptable au 31 décembre 2021

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021
dont le total est de 2 394 233 187.95 € et au compte de résultat de l'exercice,
présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 75 727 703.87 €
et dégageant une perte de 68 366 999.06 €.

L'exercice a une durée de douze mois,
recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les pages n° 4 à 17, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices
- importance relative
- non-compensation
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Événements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2021, Unilever France Holding a comptabilisé une dépréciation nette de ses titres de participation pour un montant de 52,8 M€ dans le résultat exceptionnel, correspondant aux dépréciations des titres de BFI, de FRALIB, d'UROF et de SAPHIR pour un montant de 123,3 M€ compensé partiellement par une reprise de dépréciation des titres de Cogesal-Miko pour 70,5 M€.

La société a signé un accord avec l'Administration fiscale pour les exercices 2014, 2015, 2017, 2018 et le premier semestre de l'exercice 2019 pour un montant global de 27,3 M€. Cet accord est la conséquence du contrôle fiscal mené au titre des exercices 2014 et 2015, portant sur la politique de prix de transfert du groupe Unilever en France.

Certaines filiales ont en outre présenté des projets exposés ci-après :

- S'agissant d'Unilever France, cette société a présenté en février 2021 au CSE le projet du Groupe Unilever de séparation de l'activité Thé, envisagée au 1er juillet 2021, et en considération duquel il est projeté qu'Unilever France opère une cession de fonds de commerce de son activité Thé française à une filiale nouvellement créée du Groupe, la société Unilever Tea MSO France SAS. L'activité Thé française, telle qu'aujourd'hui opérée par la société Unilever France, serait donc poursuivie par Unilever Tea MSO France SAS à compter du 1er juillet 2021.
Unilever France a par ailleurs présenté en avril 2021 au CSE un projet de création d'un nouveau département Elida Beauty en son sein.
- Concernant BFI, le projet de cessation d'activité a été présenté au CSE le 8 avril 2021. La période consultation s'est déroulée jusqu'en août 2021 selon les exigences légales. Un accord majoritaire a été conclu en août 2021 portant sur le plan de sauvegarde de l'emploi. La Dreets Grand Est a pris la décision de validation de l'accord majoritaire portant sur le PSE en septembre 2021. Les notifications sont intervenues le 18 octobre puis le 2 novembre pour le reste de la population, 20 salariés protégés ont été notifiés fin février 2022 suite à la procédure ad-hoc et la validation par la Dreets. A date, 10 salariés n'ont pas été notifiés : 6 membres de la Commission de suivi par application de l'accord majoritaire et 4 salariés dédiés à l'organisation de la fermeture. 3 salariés ont fait l'objet d'une mutation sur un des 108 postes ouverts suite à leur demande. Les coûts afférents au restructuring ont fait l'objet d'une provision de 43 634 377 euros comptabilisée dans le résultat exceptionnel sur l'exercice 2021.
- Il a été présenté au CSE au mois d'avril 2021 un projet de réorganisation de la société TIGI Services France conduisant à la suppression de l'intégralité des postes au sein de la société et à la cessation de ses activités. Par conséquent, une provision pour restructuration a été comptabilisée dans le résultat exceptionnel pour un montant de 2,6 M€ sur l'exercice 2021. Par ailleurs, ces coûts sont intégralement refacturés au groupe.

Pour ce qui est d'Unilever France HPC Industries, celle-ci a procédé le 1er avril 2021 à la cession du site industriel de Saint Vulbas et de son activité de production à façon à la société Persan France SAS, entraînant ainsi le transfert de la totalité des salariés de l'établissement de Saint Vulbas vers l'acquéreur.

Cette opération s'est inscrite dans le cadre d'une alliance stratégique envisagée par Unilever avec le Groupe Persan, un groupe familial européen leader dans le secteur des détergents, pour en faire un Centre d'Excellence européen de produits pour lave-vaisselle et accélérer le développement international de la marque Sun. Au titre de l'exercice 2021 la cession du site industriel de Saint Vulbas a généré une moins-value sur les éléments d'actifs cédés pour un montant de 488 295,88€ et un gain de 13 029 011,06 au titre des amortissements dérogatoires.

Pour ce qui est de FRALIB, dans le cadre de la cession de la filière « Thé », celle-ci a cédé ses droits de propriété intellectuelle à ekaterra Research and Developemnt UK Ltd et ses droits sur les marques de thé à ekaterra Group IP Holdings B.V., et a par conséquent mis au rebut son fonds de commerce relatifs à l'exploitation des marques de thé. Ces opérations représentent un gain net de 28,8 M€ comptabilisé dans le résultat exceptionnel sur l'exercice 2021.

Quant à U-LABS, celle-ci a cédé à Ekaterra France l'ensemble des droits attachés à la marque Pukka au cours de l'exercice 2021. Cette cession a pour impact la comptabilisation d'un produit exceptionnel de 3,4 M€.

Au cours de l'exercice 2021, la société a continué de devoir faire face à la pandémie Covid-19.

Dans ce contexte, la société a poursuivi sa mobilisation pour maintenir ses activités dans le contexte de cette crise sanitaire et la prise des mesures nécessaires pour préserver la santé de ses employés et de ses autres parties prenantes.

La société a continué de mettre en place des mesures et actions jugées les plus adaptées et nécessaires afin de poursuivre ses activités, au regard des informations disponibles et recommandations du gouvernement français.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Concernant Unilever France, celle-ci a présenté en mars 2022 au CSE le projet du Groupe Unilever de séparation du département Elida Beauty, et en considération duquel il est projeté qu'Unilever France opère une cession de fonds de commerce de son activité Elida Beauty à une filiale nouvellement créée du Groupe, la société Elida Beauty France. Cette opération interviendrait au cours du premier semestre 2023.

Au vu des fortes augmentations des coûts des matières premières et d'approvisionnement accentuées par l'actualité récente en Ukraine depuis le début de l'exercice 2022, les conséquences économiques pourraient avoir des effets et impacter les résultats pour l'exercice 2022.

Passif éventuel

Par décision n° 19-SO-16 du 16 septembre 2019, l'Autorité de la Concurrence s'est saisie d'office, dans un dossier concernant le secteur de la fabrication et la vente de denrées alimentaires employant notamment des emballages métalliques. À la suite de l'instruction de ce dossier, l'Autorité a décidé, en application de l'article L. 463-2 du code de commerce, de notifier des griefs à 14 organisations professionnelles et 101 entreprises de fabrication et de vente de denrées alimentaires dont la société Unilever France S.A.S. En l'état des éléments disponibles qui ne permettent pas de déterminer les éventuels risques financiers, la société Unilever France n'a pas comptabilisé de provision.

Participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur actuelle, valeur définie comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'acte liés à l'acquisition, sont, déduits immédiatement en charges et sont suivis extra-comptablement du point de vue fiscal.

La méthode préférentielle utilisée pour estimer la valeur d'usage consiste à actualiser les flux de trésorerie

futurs des activités concernées.

La société a procédé au reclassement des anciens mali techniques préalablement présentés en fonds commercial sur la ligne titres de participations.

Prêts/Emprunts

Les postes concernés consistent en des prêts et emprunts au niveau du groupe.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Capital

Le capital est fixé à 10 001 euros divisé en 10 001 actions.

Dividendes

Néant.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées de provisions pour litiges et charges.

Résultat financier

Il comprend principalement les intérêts de prêts et emprunts contractés auprès du groupe ainsi que des dividendes reçus pour un montant de 4 614 745.46 €.

Intégration fiscale

Unilever France Holdings est la société tête de file de l'intégration fiscale.

L'option d'intégration fiscale formulée par la société Unilever France Holdings expire le 31 décembre 2021 et est désormais renouvelable par tacite reconduction.

La convention d'intégration fiscale signée entre la société UFH et ses Filiales met à la charge de ces dernières le montant de l'impôt qu'elles auraient dû acquitter si elles n'avaient pas été membres du groupe en application de l'article 223 A du CGI.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, la société mère Unilever France Holdings a dégagé un gain d'intégration (cf compte de résultat de la société), qui s'élève à 8 225 320 €.

Identité société mère

La société BFO HOLDINGS BV possède 99,99 % du capital de la société Unilever France Holdings.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

La société Unilever France Holdings, société de droit français, filiale de la société BFO HOLDINGS BV, elle-

même filiale d'Unilever Plc.
BFO HOLDINGS BV est une société de droit néerlandais.
Unilever Plc est une société de droit britannique.

En application de l'article 233-17-1° du code de commerce, la société Unilever France Holdings, est exemptée en tant que société-mère de sous-groupe, de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion de son sous-groupe ; les conditions suivantes étant réunies :

1. Les actionnaires de la société Unilever France Holdings ne sont pas opposés à cette exemption.
2. Les comptes consolidés de la société Unilever Plc sont établis en conformité avec les mesures prises pour l'application de la 7ème directive n°83-349 du 13 juin 1983 du Conseil des Communautés Européennes. Ils sont certifiés par KPMG Plc, Londres, réviseurs comptables.

Ils sont publiés et sont mis à la disposition des actionnaires de la société Unilever France Holdings dans les conditions et les délais réglementaires

Ils sont accompagnés de leur traduction en langue française.

Informations sur les parties liées :

Les transactions conclues avec les entreprises liées le sont à des conditions normales de marché.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 274 410 522		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	1 006 219 970		
Autres titres immobilisés	76 695		
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 006 296 665		
TOTAL GENERAL	3 280 707 187		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	2 274 410 522			
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations	-2 274 410 522		3 280 630 492	
Autres titres immobilisés			76 695	
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			3 280 707 187	
TOTAL GENERAL			3 280 707 187	

Rubriques				Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice	
Frais d'établissements et développement								
Fonds commercial								
Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
Terrains								
Constructions sur sol propre								
Constructions sur sol d'autrui								
Constructions installations générales,agenc.,aménag.								
Installations techniques, matériel et outillage industriels								
Installations générales, agenc. et aménag. divers								
Matériel de transport								
Matériel de bureau et informatique, mobilier								
Emballages récupérables, divers								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
TOTAL GENERAL								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements	
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice	
Frais établis.								
Fonds Cial								
Autres. INC.								
INCORPOREL.								
Terrains								
Construct.								
- sol propre								
- sol autrui								
- installations								
Install. Tech.								
Install. Gén.								
Mat. Transp.								
Mat bureau								
Embal récup.								
CORPOREL.								
Acquis. titre								
TOTAL								
Charges réparties sur plusieurs exercices				Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles	808 992 031		808 992 031	
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	70 457 733	932 294 536	70 457 733	932 294 536
Dépréciations autres immobilis. financières	14 313			14 313
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	879 464 077	932 294 536	879 449 764	932 308 849
TOTAL GENERAL	879 464 077	932 294 536	879 449 764	932 308 849
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		932 294 536	879 449 764	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Rubriques	Situation et mouvements				
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		Provisions à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'ex.	
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL					

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	780 190	780 190	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	45 054 660	45 054 660	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	45 834 850	45 834 850	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	83 420 780		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	83 420 780		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 434 041 761	1 434 041 761		
Fournisseurs et comptes rattachés	53 656	53 656		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	17 229	17 229		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 434 112 646	1 434 112 646		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 434 041 761			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 369 767 030			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	3 280 630 492		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	45 054 660		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	1 434 041 761		
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 994		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	17 229		

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		1 028 487 541
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		1 028 487 541
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	68 366 999	
SOLDE	68 366 999	
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		960 120 542

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Intérêt moratoire suite à réclamation contentieuse IS	608 376	
Impairment CM	70 457 733	
TOTAL	71 066 109	

Rubriques	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pension	
Autres engagements donnés	
TOTAL	

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute	Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. nette	Titres	Cautions	Résultat
U-LABS	38 113	100		64 740		26 370 615
Rueil Malmaison	-1 062 507			64 740		-1 068 824
Unilever France	28 317 129	100	1 654 469 712			2 021 480 945
Rueil Malmaison	724 924 925		1 223 587 930			140 857 365
Fralib Sourcing Unit	11 261 653	100	128 824 275			
Rueil Malmaison	46 873 274		50 990 344			22 916 545
Bestfoods France Industries	3 258 773	100	142 112 322			29 177 560
Rueil Malmaison	33 239 844		13 850 994			-20 393 266
Saphir	8 605 967	100	215 862 635			
Rueil Malmaison	38 798 086		109 447 209			4 486 391
Cogesal Miko	12 511 293	100	398 595 579			31 774 467
Rueil Malmaison	200 504 017		398 595 579			14 424 874
UNILEVER FRANCE HPC Industries	1 061 420	100	719 132 491			50 713 931
Rueil Malmaison	163 710 299		541 232 801			28 558 478
TIGI Services France	150 000	100	150 000			2 521 089
Rueil Malmaison	1 551 484		150 000			-290 167
Unilever Retail Opérations France	1 366 718	100	21 418 738			9 270 046
Rueil Malmaison	10 416 360		10 416 360			-389 378

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			-68 366 999
Impôt sur les bénéfices			-13 389 804
RESULTAT AVANT IMPOT			-81 756 803
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires			
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES			
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			-81 756 803

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168886	Interets courus payes Autres emprun	14 272 529,17	1 477 420,30	12 795 108,87
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		14 272 529,17	1 477 420,30	12 795 108,87
DETTE FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408108	FNP MANUEL INDIRECT		16 800,00	-16 800,00
408300	FOURN.FACTURES NON PARVENUES PM ETA	32 661,96	45 006,80	-12 344,84
TOTAL DETTE FOURNISSEURS CPTES RATTACH		32 661,96	61 806,80	-29 144,84
TOTAL CHARGES A PAYER		14 305 191,13	1 539 227,10	12 765 964,03